

# Assistance administrative et juridique à la gestion locale

## CONSEIL JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Cette mission comprend :

- La réalisation de missions d'assistance et de conseil dans les domaines administratif et juridique pour toutes les questions liées à la gestion locale,
- L'organisation de réunions d'informations sur des thèmes définis en relation étroite avec les questions traitées le plus souvent par l'Agence.
- L'accompagnement de projet et l'aide à la programmation à la fois en phase d'étude ou en phase opérationnelle.



La prestation de conseil consiste à éclairer de façon objective les adhérents sur la règle de droit applicable, à préciser sa signification, son contenu ou son champ d'application. Elle se traduit selon les cas, par des études approfondies aboutissant à la rédaction de notes, par de simples renseignements délivrés après une brève recherche ou par un avis sur une situation juridique donnée. L'assistance juridique s'entend dès lors que Cantal Ingénierie & Territoires propose à ses adhérents des modèles de documents ou vérifie la légalité et la pertinence de projets de documents que ces derniers ont rédigés. La prestation d'assistance consiste également à rappeler aux collectivités le déroulement des procédures administratives et à les accompagner dans leur réflexion pour la réalisation de leurs projets.



## INGENIERIE FINANCIERE

La mission d'ingénierie financière consiste à apporter un conseil et une information sur les financements mobilisables pour les projets ainsi qu'un accompagnement dans l'élaboration des dossiers. CIT a vocation à intervenir uniquement pour les dossiers en lien direct avec son champ de compétences.

